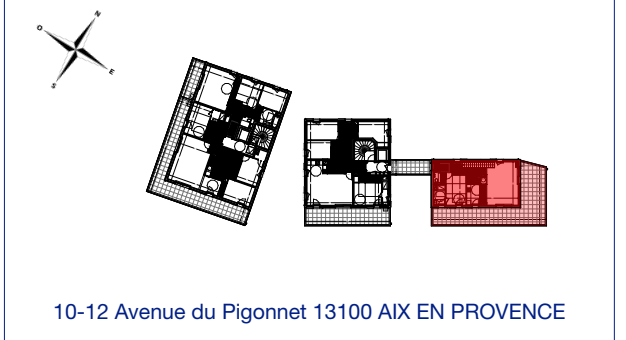


COLLECTION Pignonnet

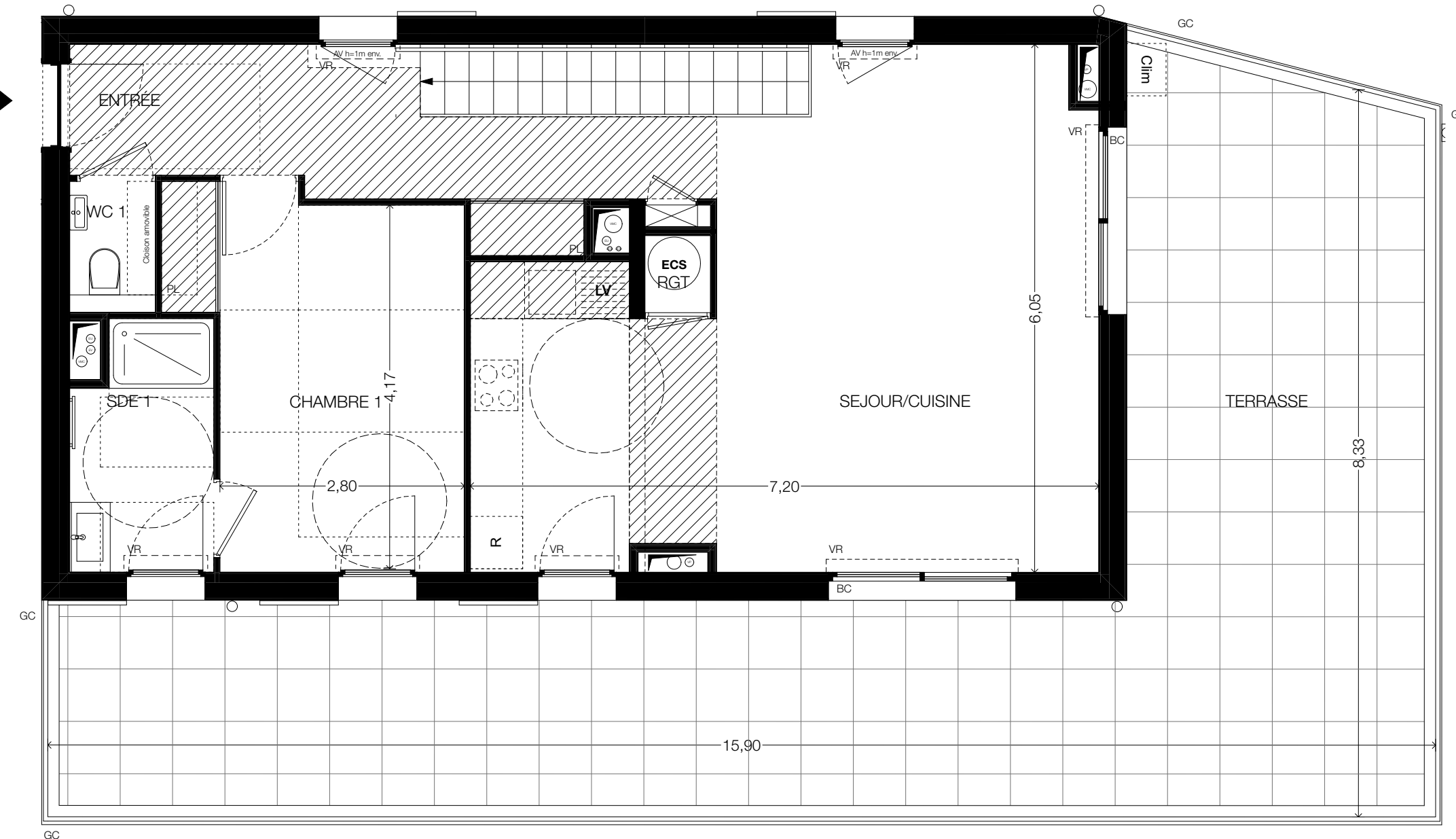
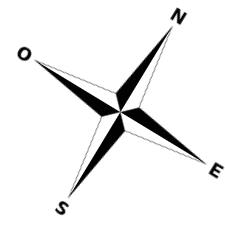


ETAGE	TYPLOGIE	N° DE LOT
R+2	6 Pièces Duplex	C 20

R+2	ENTRÉE	9,47 m ²	
	SEJOUR/CUISINE	36,02 m ²	
	CHAMBRE 1	13,02 m ²	
	SDE 1	4,44 m ²	
	WC 1	1,47 m ²	
	RANGEMENT	0,66 m ²	
R+1	CHAMBRE 2	9,93 m ²	
	CHAMBRE 3	9,54 m ²	
	CHAMBRE 4	16,62 m ²	
	CHAMBRE 5	14,24 m ²	
	SDB	4,02 m ²	
	SDE 2	4,70 m ²	
	WC	1,96 m ²	
	DEGAGEMENT	6,31 m ²	
	SURFACE HABITABLE		132,40 m²
	TERRASSE R+1	15,88 m ²	
TERRASSE R+2	60,96 m ²		
Hauteur sous plafond :		2,50 m	

LEGENDE	
	CONVECTEUR OU RADIATEUR
	SÈCHE-SERVIETTES
	RETOMBÉE DE POUTRE
	FAUX-PLAFOND, SOFFITE
	TABLEAU ÉLECTRIQUE
	FENÊTRE
	PORTE-FENÊTRE
	LL LAVE-LINGE
	LV LAVE-VAISSELLE
	R RÉFRIGÉRATEUR
	BLOC CUISSON
	BC BAIE COULISSANTE
	VR VOLET ROULANT
	AV ALLÈGE VITRÉE
	PL PLACARD
	ECS Eau Chaude Sanitaire

ECHELLE :	DATE: 29/10/2020	INDICE : E
-----------	------------------	------------



Niveau haut (R+2)



Compte-tenu de la déclivité du terrain, le niveau de référence pour l'appellation des étages est le Rez-de-Chaussée, correspondant au niveau d'accès à chaque bâtiment. Le Rez-de-Jardin (Bâtiment A exclusivement) est situé un niveau en dessous du Rez-de-Chaussée.

Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques, réglementaires ou administratives de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que les équipements ou réseaux divers. Les emplacements dévolus aux équipements ménagers et à ceux liés au lavage du linge sont représentés en correspondance avec les différents raccordements nécessaires en électricité et en eau; aucun de ces éléments n'est fourni.

Les hauteurs de seuil des porte-fenêtres ne pourront être supérieures à 20cm conformément aux exigences réglementaires.

Le nombre, la taille et l'emplacement des radiateurs sont donnés à titre indicatif et seront précisés après une étude thermique.

Les surfaces et les hauteurs sous plafond indiquées sont approximatives. Les retombées, soffites et faux-plafonds ne sont pas tous figurés ou le sont à titre indicatif.

La forme des jardins (pente et talus) n'est pas figurée ou l'est à titre indicatif; l'emplacement des arbres, arbustes et plantations éventuelles n'est pas contractuel.